



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n° DCCPAT 2026-005du  
portant attribution de la médaille de bronze  
de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif  
Promotion du 1er Janvier 2026**

**Le Préfet de Maine-et-Loire**

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

**Vu** l'instruction ministérielle du 10 novembre 1987 portant remaniement du contingent de médailles et déconcentration de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

**Vu** l'instruction ministérielle CABINET/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

**Vu** le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

**Vu** le décret du Président de la République du 2 décembre 2025 portant nomination de Monsieur François PESNEAU en qualité de Préfet de Maine-et-Loire ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DPCPPAT-2025-022 du 4 juillet 2025 portant renouvellement des membres de la commission départementale d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

**Vu** les avis émis par la commission départementale d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif du 6 novembre 2025 ;

**Arrête**

**Article premier** : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

- Madame BINAY Stéphanie, domiciliée à BOUZILLE
- Madame BORDREAU Christelle, domiciliée à VEZINS
- Madame CAILLOU Christelle, née COLIN, domiciliée à CHOLET
- Madame CASSIN Catherine, née TURPIN, domiciliée à CHOLET
- Madame CLOCHARD Dominique, née GOURRIER, domiciliée à TREMENTINES
- Monsieur COUINET Baptiste, domicilié à MORANNES
- Monsieur DESVERNE Jean-Paul, domicilié à SEGRE

- Madame GANDON Anaïg, née HERVY, domiciliée à LA POSSONNIERE
- Madame GILBERT Nathalie, domiciliée à ANGERS
- Madame GOURDON Gemma, domiciliée à CHAMP-SUR-LAYON
- Madame JEANNETEAU Elodie, domiciliée à ST-MATHURIN-SUR-LOIRE
- Monsieur LAMY Roland, domicilié à ALLONNES
- Monsieur LATTAY Jean-Yves, domicilié à SEGRE
- Monsieur MARQUET Christophe, domicilié à ANGERS
- Monsieur MEUNIER Cyrille, domicilié à MORANNES
- Monsieur MOREAU André, domicilié à SEGRE
- Monsieur MORIN Michel, domicilié à LA POSSONNIERE
- Madame PASQUIER Isabelle, née JEANNETEAU, domiciliée à BEAUPREAU
- Monsieur PLESSIS Julien, domicilié à ANGERS
- Monsieur POUGIN DE LA MAISONNEUVE Rodolphe, domicilié à AVRILLE
- Monsieur POULET Jean-Michel, domicilié à LA MEIGNANNE
- Monsieur REUCHERAND Guy, domicilié à SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
- Madame RIEANT Fabienne, domiciliée à CHALONNES-SUR-LOIRE
- Monsieur ROUAUD Jean-Christophe, domicilié à SAUMUR
- Madame SOURCE Sophie, née LECHAT, domiciliée à GESTE
- Madame THOMAIN Lucienne, née Gatineau, domiciliée à SEGRE

**Article 2 :** Le Secrétaire général de la préfecture et la Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Angers, le 17 FEV. 2020

Le préfet,

François PESNEAU

